

ANNEXE

LES MÉTHODES DE L'ACTION NONVIOLENTE ¹⁷

MÉTHODES DE PROTESTATION ET DE PERSUASION NONVIOLENTE

Déclarations formelles

1. Discours publics.
2. Lettres d'opposition ou de soutien.
3. Déclarations des organisations ou institutions.
4. Déclarations publiques signées.
5. Déclarations d'intention et réquisitoires.
6. Pétitions de groupe ou de masse.

Communications à de larges audiences

7. Slogans, caricatures, et symboles.
8. Bannières, affiches et communications visuelles.
9. Tracts, pamphlets et livres.
10. Journaux et revues.
11. Enregistrements, radio et télévision.
12. Publicité aérienne et écriture au sol.

¹⁷ Cette liste, avec définitions et exemples historiques, est issue de Gene Sharp, *The Politics of Nonviolent Action, Part 2: The Methods of Nonviolent Action* (Boston, MA: Porter Sargent, 1973).

Représentations de groupe

- 13. Délégations.
- 14. Prix satiriques.
- 15. Groupes de pression.
- 16. Piquets de grève.
- 17. Simulacre d'élections.

Actes publics symboliques

- 18. Exhibition de drapeaux et de couleurs symboliques.
- 19. Port de symboles.
- 20. Prières et cultes.
- 21. Livraison d'objets symboliques.
- 22. Protestations dénudées.
- 23. Destruction de ses propres possessions.
- 24. Lumières symboliques.
- 25. Exhibition de portraits.
- 26. Peinture de protestation.
- 27. Nouveaux signes et dénominations.
- 28. Sons symboliques.
- 29. Réclamations symboliques.
- 30. Gestes grossiers.

Pressions sur les individus

- 31. « Visites » récurrentes à des fonctionnaires.
- 32. Provocation de fonctionnaires.
- 33. Fraternisation.
- 34. Veilles.

Théâtre et musique

- 35. Satires et farces humoristiques.
- 36. Exécution de pièces de théâtre et de musique.
- 37. Exécution de chants.

Processions

- 38. Marches.
- 39. Parades.

- 40. Processions religieuses.
- 41. Pèlerinages.
- 42. Défilés de voitures.

Commémoration des morts

- 43. Deuil politique.
- 44. Fausses funérailles.
- 45. Funérailles avec manifestation.
- 46. Hommage sur une tombe.

Rassemblements publics

- 47. Assemblées de protestation ou de soutien.
- 48. Meetings de protestation.
- 49. Réunions secrètes de protestation.
- 50. Séances d'enseignement ou de formation.

Retrait et renonciation

- 51. Départ groupé en signe de réprobation.
- 52. Silence.
- 53. Renoncement aux honneurs.
- 54. « Tourner le dos ».

MÉTHODES DE NONCOOPÉRATION

NONCOOPÉRATION SOCIALE

Ostracisme de personnes

- 55. Boycott social.
- 56. Boycott social sélectif.
- 57. Grève du sexe.¹⁸
- 58. Excommunication.

¹⁸ Le nom en anglais de cette méthode, « Lysistratic nonaction », est dérivé du titre de la comédie d'Aristophane *Lysistrata*, qui met en scène l'utilisation généralisée de cette méthode dans la Grèce antique. Les femmes qui y ont alors recours réclament la fin de la guerre entre Athènes et Sparte. Texte disponible en français, Éditions Arléa (2003).

59. Interdiction d'activité religieuse.

Noncoopération avec événements, coutumes et institutions sociales

60. Suspension d'activités sociales et sportives.

61. Boycott d'activités sociales.

62. Grèves d'étudiants.

63. Désobéissance sociale.

64. Démission d'institutions sociales.

Retrait du système social

65. Opération ville morte (ou rester chez soi).

66. Noncoopération personnelle totale.

67. Fuite de travailleurs.

68. Refuge dans un sanctuaire.

69. Disparition collective.

70. Émigration de protestation (hijrat).

NONCOOPÉRATION ÉCONOMIQUE : BOYCOTTS ÉCONOMIQUES

Action par les consommateurs

71. Boycott par les consommateurs.

72. Non utilisation de biens boycottés.

73. Régime de restriction.

74. Refus de payer les locations.

75. Refus de prendre en location.

76. Boycott national de consommateurs.

77. Boycott international de consommateurs.

Action des travailleurs et producteurs

78. Boycott par les travailleurs.

79. Boycott par les producteurs (refus de vendre).

Action des intermédiaires

80. Boycott par les fournisseurs et grossistes.

Action des propriétaires et dirigeants

- 81. Boycott par les commerçants.
- 82. Refus de mettre en location ou de vendre les propriétés.
- 83. Renvoi du personnel (*lockout*).
- 84. Refus d'assistance industrielle.
- 85. Grève générale des commerçants.

Action des possesseurs des ressources financières

- 86. Retrait des dépôts bancaires.
- 87. Refus de payer des frais, droits et taxes.
- 88. Refus de payer les dettes ou les intérêts.
- 89. Rupture de fonds et de crédit.
- 90. Refus de déclaration de revenus.
- 91. Refus de la monnaie du gouvernement.

Action des gouvernements

- 92. Embargo domestique (intérieur).
- 93. Liste noire de commerçants.
- 94. Embargo international sur les ventes.
- 95. Embargo international sur les achats.
- 96. Embargo international du commerce.

NONCOOPÉRATION ÉCONOMIQUE : LA GRÈVE

Grèves symboliques

- 97. Grève d'avertissement.
- 98. Grève éclair.

Grèves agricoles

- 99. Grèves des agriculteurs.
- 100. Grève des ouvriers agricoles.

Grèves de groupes particuliers

- 101. Refus de travail forcé.
- 102. Grève des prisonniers.
- 103. Grève des artisans.
- 104. Grève professionnelle.

Grève industrielle ordinaire

- 105. Grève d'établissement.
- 106. Grève d'un secteur industriel.
- 107. Grève de soutien.

Grèves restreintes

- 108. Grève progressive
- 109. Grève surprise
- 110. Travail au ralenti
- 111. Grève du zèle
- 112. Grève par « maladie »
- 113. Grève par démissions successives
- 114. Grève limitée
- 115. Grève sélective

Grèves multi industrie

- 116. Grève généralisée (à un secteur de l'économie).
- 117. Grève générale.

Combinaison de grèves et de fermetures économiques

- 118. Ville morte (*barta*).
- 119. Cessation d'activité économique.

NONCOOPÉRATION POLITIQUE

Rejet de l'autorité

- 120. Suppression ou rejet d'allégeance.

- 121. Refus du soutien public.
- 122. Littérature et discours en faveur de la résistance.

Noncoopération des citoyens avec le gouvernement

- 123. Boycott des corps législatifs.
- 124. Boycott des élections.
- 125. Boycott des emplois et situations au gouvernement.
- 126. Boycott des organismes gouvernementaux.
- 127. Retrait des institutions d'éducation gouvernementales.
- 128. Boycott des organisations soutenues par le gouvernement.
- 129. Refus d'assistance aux agents de la force publique.
- 130. Enlèvement de ses propres signes et repères.
- 131. Refus de recevoir des officiels.
- 132. Refus de dissoudre des institutions existantes.

Alternatives citoyennes à l'obéissance

- 133. Docilité réticente et lente.
- 134. Nonobéissance en absence de contrôle direct.
- 135. Nonobéissance populaire.
- 136. Désobéissance déguisée.
- 137. Refus de dispersion d'un rassemblement ou d'un meeting.
- 138. Protestation assise (*sitdown*).
- 139. Noncoopération avec la conscription et la déportation.
- 140. Caches, fuites et fausses identités.
- 141. Désobéissance civile à des lois « illégitimes »

Action du personnel gouvernemental

- 142. Refus sélectif d'aides gouvernementales.

- 143. Blocage de lignes de commandement ou d'information.
- 144. Retard et obstruction.
- 145. Noncoopération administrative générale.
- 146. Noncoopération judiciaire.
- 147. Inefficacité délibérée et noncoopération sélective des agents de la force publique.
- 148. Mutinerie.

Action à l'intérieur du gouvernement

- 149. Evasions quasi légales et reports de tâches.
- 150. Noncoopération par des unités gouvernementales constituées.

International governmental action

- 151. Changements dans les représentations, diplomatiques et autres.
- 152. Retard et annulation d'événements diplomatiques.
- 153. Cessation de reconnaissance diplomatique.
- 154. Rupture de relations diplomatiques.
- 155. Retrait d'organisations internationales.
- 156. Refus d'adhésion à des organismes internationaux.
- 157. Expulsion d'organisations internationales

LES MÉTHODES D'INTERVENTION NONVIOLENTE

Intervention psychologique

- 158. Exposition volontaire aux éléments.
- 159. Jeûne.
 - (a) Jeûne de pression morale.
 - (b) Grève de la faim limitée.
 - (c) Grève de la faim illimitée.

- 160. Renversement de procès
- 161. Harcèlement nonviolent.

Intervention physique

- 162. *Sit-in*.
- 163. Occupation d'espace debout.
- 164. Occupation à cheval, à vélo, en voiture, etc.
- 165. Occupation soudaine.
- 166. Occupation bourdonnante.
- 167. Occupation avec prières (pour forcer à...).
- 168. Raids nonviolents.
- 169. Raids aériens nonviolents.
- 170. Invasion nonviolente.
- 171. Interposition nonviolente.
- 172. Obstruction nonviolente.
- 173. Occupation nonviolente.

Intervention sociale

- 174. Etablissement de nouveaux modèles sociaux.
- 175. Surcharge ou engorgement de services.
- 176. Travail au ralenti.
- 177. Interventions orales en public.
- 178. Théâtre de guérilla.
- 179. Institutions sociales alternatives.
- 180. Système alternatif de communication.

Intervention économique

- 181. Grève inversée par excès de travail.
- 182. Grève sur le tas.
- 183. Prise de contrôle nonviolente d'un terrain.
- 184. Défiance d'une restriction ou d'un blocus.
- 185. Contrefaçon politiquement motivée.
- 186. Achat préventif de produits stratégiques.
- 187. Saisie d'actifs.
- 188. Dumping (vente massive à bas prix).
- 189. Soutien sélectif de produits ou de marques...
- 190. Marchés alternatifs.

- 191. Systèmes alternatifs de transport.
- 192. Institutions économiques alternatives.

Intervention politique

- 193. Surcharge de systèmes administratifs.
- 194. Révélation d'identité d'agents secrets.
- 195. Recherche d'emprisonnement.
- 196. Désobéissance civile à des lois anodines.
- 197. Participation sans collaboration.
- 198. Double pouvoir et gouvernement parallèle.

Évidemment, beaucoup d'autres méthodes ont déjà été utilisées mais n'ont pas été classées. De même, une multitude d'autres méthodes seront encore inventées dans le futur qui auront les caractéristiques des trois classes de méthodes : Protestation et persuasion nonviolente, non-coopération, et intervention nonviolente.

Il faut bien comprendre que la meilleure efficacité sera obtenue si la méthode est choisie en fonction d'une stratégie préalablement adoptée. Il est nécessaire de connaître le genre de pression qu'on veut exercer avant de choisir la forme d'action précise qui exercera cette pression.